

ECOLE A JOURNEE CONTINUE

Le Château des Enfants

CONTRAT DE L'ECOLE A JOURNEE CONTINUE (EJC)

TRAJET

Les trajets aller-retour du domicile à l'Ejc se font sous la responsabilité des parents ou du représentant légal. Les parents s'engagent à signaler tout retard ou absence aux éducatrices de l'Ejc, et ce avant le début de la prise en charge.

Les éducatrices accompagnent les enfants de de la 1^{ère} et de la 2^{ème} Harmos pour les trajets de l'école. Dès la 3^{ème} année Harmos, les trajets aller-retour entre l'Ejc et l'école se font seuls et non sous la responsabilité de l'Ejc.

MALADIE

Les enfants malades ne pouvant pas se rendre à l'école ne seront pas admis à l'Ejc.

ACCIDENT

En cas d'accident (ou de maladie subite), les éducatrices sont mandatées pour intervenir si elles ne peuvent atteindre les parents, soit auprès du médecin traitant de l'enfant, soit auprès du médecin conseil de l'Ejc, soit auprès des urgences de Bienne ou de Moutier.

Tout accident survenant pendant que l'enfant est placé sous la surveillance du personnel de l'Ejc doit faire l'objet d'un rapport d'accident. Ce document est remis à la commune et aux parents qui l'adresseront si nécessaire à l'assurance accident de leur enfant.

HORAIRE

L'Ejc est ouverte du lundi au vendredi de 6h30 à 8h15 & de 11h50 à 17h30 pendant les périodes scolaires. Les heures d'ouvertures pourront être modifiées en cas de congés exceptionnels de l'école.

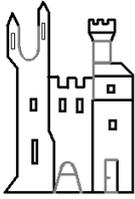
Les parents s'engagent à respecter les horaires d'ouverture et de fermeture de l'Ejc. En cas de non respect répété des horaires, les parents seront amendés.

OBJETS PERSONNELS

L'Ejc décline toute responsabilité en cas de perte ou de détérioration des objets personnels de l'enfant.

COMPORTEMENT

Les parents ou le représentant légal sont responsables de leur enfant ainsi que de son comportement.



ECOLE A JOURNEE CONTINUE

Le Château des Enfants

En cas de non respect du contrat et des règles de vie de l'Ejc, un renvoi peut être envisagé.

CONTACTS PARENTS

Les parents et les éducatrices de l'Ejc restent en contacts réguliers et collaborent pour le bien-être de l'enfant.

Un entretien annuel est proposé aux parents.

La direction de l'Ejc se tient à disposition pour tout entretien souhaité par les parents ou le représentant légal.

EDUCATRICES

Le personnel éducatif est atteignable durant les heures d'ouverture au 032/483.11.12.

CONTACTS AVEC L'ECOLE

L'Ejc et l'école collaborent étroitement afin de faciliter le suivi pédagogique.

DEVOIRS

L'EJC inclut un service de devoirs surveillés les lundis, mardis, jeudis de 15h00 à 17h30 et le mercredi de 13h30 à 15h00.

Les enfants inscrits à l'EJC durant cet horaire profitent de ce service.

CONSULTANTS EXTERNES

Pour appuyer son approche éducative, l'équipe peut faire appel à des consultants externes tels que pédiatre, psychologue, infirmière en santé publique, assistant social, enseignant.

Les parents et l'institution s'engagent à respecter le contrat ci-dessus pour le bien-être et la sécurité de l'enfant.

Par leur signature ils attestent avoir pris connaissance et accepté le règlement de l'EJC annexé.

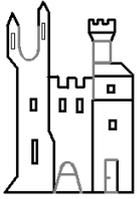
Ce contrat doit être dénoncé par écrit au plus tard un mois avant la fin d'un semestre. Voir Article XIII du règlement de l'Ejc.

Lieu, date :

Lieu, date :

Signature des parents
ou du représentant légal :

Signature de la direction
de l'Ejc :



ECOLE A JOURNEE CONTINUE

Le Château des Enfants

Annexe: Règlement de l'EJC.